



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la Réglementation générale
Section Associations et Professions Réglementée

Textes de référence, www.service-public.fr :
– articles 321-7 et R321-1 et suivants du code pénal
– arrêté ministériel du 29 décembre 1988

REVENDEUR D'OBJETS MOBILIERS

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- CERFA 11733-01 de demande d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Pour les nationaux et les ressortissants communautaires :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un acte de naissance ou d'un livret de famille ou d'un permis de conduire

Pour les commerçants ambulants (foires et marchés par exemple) :

- Une photocopie de la carte de commerçant ambulant

Pour les ressortissants étrangers n'appartenant pas à un Etat membre de la communauté européenne :

- Une photocopie de la carte de séjour

Les dossiers sont à expédier par courrier à l'adresse suivante:

Sous-Préfecture de Brest
Pôle Réglementation Générale
Section Associations et Professions réglementées
3 rue Parmentier
CS 91823
29218 BREST CEDEX 1

mis à jour le 13 juin 2024